

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2180

présenté par
M. Juvin, Mme Gruet et M. Hetzel
à l'amendement n° 74 de M. Di Filippo

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.